



SECTION FO FINANCES

DU PAS DE CALAIS

CHSCT

Compte rendu du CHSCT exceptionnel du 22 novembre 2022

Suite aux événements tragiques survenus le 21 novembre 2022, le CHSCT s'est réuni en séance extraordinaire ce mardi 22 novembre sous la présidence de Monsieur Claude Girault, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas de Calais. La séance s'est ouverte à 14h30.

Vos élus FO Finances 62 ont lu une déclaration liminaire [que vous trouverez ici](#).

Après avoir observé une minute de silence en mémoire de notre collègue Ludovic, sauvagement assassiné lors d'une intervention de vérification de comptabilité, l'ensemble des membres du CHS-CT ont tenu à exprimer leur douleur et leur profonde tristesse suite à cet acte inqualifiable. Les membres ont également témoigné tout leur soutien à sa collègue, séquestrée par le contribuable et profondément choquée.

Placés sous le signe du respect et de l'union, les échanges ont été nourris.

Ce que l'on doit retenir de cette instance :

- Les agents peuvent s'inscrire sur une plateforme d'écoute psychologique proposée par la Direction Générale (5 appels par personne pour le moment) ou directement contacter le 0 805 230 809 s'ils en ressentent le besoin.
- Les agents peuvent également prendre contact avec l'Association France Victimes, association avec laquelle la DGFIP a passé une convention. L'association a pour mission l'écoute, l'information juridique, le soutien psychologique et l'accompagnement des victimes directes ou indirectes.
- Une déclaration d'accident de travail peut être réalisée par les agents concernés, des symptômes psychologiques ou posts-traumatiques pouvant se déclarer plusieurs mois après l'événement ;

- Les sites départementaux seront fermés le mercredi 23 novembre 2022 à compter de 10h45 pour permettre un temps d'échange entre les agents et une minute de silence sera observée à midi en mémoire de notre collègue ;

- Enfin, pour les collègues de la BDV d'Arras, il a été décidé de suspendre les interventions ainsi que tous travaux sur la gestion des dossiers jusqu'à nouvel ordre. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, venir en présentiel ou être en position de télétravail, mais ne doivent en aucun cas rester isolés.

Pour les collègues du contrôle fiscal, la direction a précisé que les agents peuvent, s'ils le souhaitent, après avoir évalué la situation de chacun de leur dossier avec leur responsable, de poursuivre leur intervention et la gestion courante de leurs dossiers.

Au-delà de la sphère du contrôle fiscal, **FO DGFIP 62** a tenu à rappeler que la réflexion sur la sécurité concernait bien tous les agents nomades de notre direction, sans omettre les collègues de l'accueil.

Enfin, compte tenu des circonstances dramatiques, **FO DGFIP 62** s'est évidemment abstenu de répondre aux nombreuses sollicitations des médias (radio, presse, TV).

Le temps est au respect, au recueillement et à la dignité.

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Valérie CADET, Christine COLLIER-LEFRANC

Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX

Experts : Michael MILLOT, Jacques REGNIER